AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0322
FR0000125684-FS0105

2 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ZODIAC AEROSPACE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2018, la société de droit anglais Boussard & Gavaudan Investment Management LLP[1] (4th Floor, 1 Vine Street, W1J0AH Londres, Royaume-Unis) agissant pour le compte du fonds BG Master Fund ICAV, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société ZODIAC AEROSPACE et détenir, pour le compte dudit fonds, 14 829 799 actions ZODIAC AEROSPACE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 3,92% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ZODIAC AEROSPACE.

[1] Contrôlée par la société Boussard & Gavaudan Partners Limited (BGPL), holding du groupe Boussard & Gavaudan. BGPL est le *managing member* de la société Boussard et Gavaudan Investment Management LLP, laquelle est un *limited liability partnership* autorisé et régulé par la *Financial Conduct Authority* en tant que *Investment Management Firm* et délégataire de la gestion du fond BG Master Fund ICAV.

[2] Dont 6 829 799 actions ZODIAC AEROSPACE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions ZODIAC AEROSPACE, réglés exclusivement en espèces.

[3] Sur la base d'un capital composé de 292 716 456 actions représentant 378 565 423 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.